



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00482

Numéro SIREN : 809 032 048

Nom ou dénomination : 1C2F

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2017 sous le numéro de dépôt 12904

N° 10937 * 18
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2016

Désignation de l'entreprise : **1C2F** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12 | 5 |**

Adresse de l'entreprise **4 - 6 RUE DE L'ABBE HAZARD** **92000 NANTERRE** Durée de l'exercice précédent * **12 | 5 |**

Numéro SIRET * **8 0 9 0 0 1 3** Néant *

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
- 4 AVR. 2017

				Exercice N clos le, 13 1 1 2 2 9 1 5		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (D)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	17 154	AK	3 187	13 967
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	58 482	AU	4 086	54 396
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	75 636	BK	7 273	68 362
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	8 584	CA	8 584
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE	
Disponibilités		CF	37 696	CG	37 696	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 234	CI	1 234	
	TOTAL (III)	CJ	47 513	CK	47 513	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	123 149	IA	7 273	115 876

RENOIS : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CR (3) Part à plus d'un an :

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

NF
C.V.L.S.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		1C2F		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....1.000...)	DA			1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			32 945
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL			33 945
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			60 472
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			841
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			6 641
	Dettes fiscales et sociales	DY			11 149
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			2 829
	TOTAL (IV)	EC			81 931
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			115 876
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			48 632	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MF
 CV C.S

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : **1C2F**Néant *

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Cu MF
C.S

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise 1C2F		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	801
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	801
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(801)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 893
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	200 035
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	167 090
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	32 945
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { – Crédit-bail mobilier *	HP	12 797
	{ – Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	667
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
Contraventions	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	801
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CU MF
C-S

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF	17 154	
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	KT	KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX		
	Matériel de transport *			KY	KZ	IA	58 482	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	LD		
	Emballages récupérables et divers *			LE	IF	IG		
	Immobilisations corporelles en cours			IH	II	IJ		
	Avances et acomptes			LK	LL	LM		
	TOTAL III			LN	LO	LP	58 482	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T	
Autres participations				8U	8V	8W		
Autres titres immobilisés				IP	IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	IU	IV		
TOTAL IV				LQ	IR	IS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ	75 636	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		
		1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	ØØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW	IX	17 154		
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MII	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	MO		
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	58 482	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU		
	Emballages récupérables et divers*		IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI	58 482	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW		
Autres participations		IO	ØX	ØY	ØZ			
Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G			
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	75 636	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CUMF C.S

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
Exercice N clos le **3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **1C2F** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **1C2F**

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF	3 187	PG		PH	3 187
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	4 086	QJ		QK	4 086
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV	4 086	QW		QX	4 086
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP	7 273	ØQ		ØR	7 273

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9
TOTAL III	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL											NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW											NZ
Total général non venant (NS + NT + NU)				NY								
Total général non venant (NW - NY)												

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cv MF L.S

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Désignation de l'entreprise 1C2F Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : 1C2F		Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres / Prêt ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)	ZI	UO				
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		667	667		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		7 917	7 917	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
Charges constatées d'avance	VS		1 234	1 234			
TOTAUX		VT		9 817	9 817		
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH		60 472	27 173	33 299	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		6 641	6 641		
Personnel et comptes rattachés		8C		583	583		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		1 669	1 669		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		5 543	5 543		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		3 354	3 354		
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI		841	841		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L		2 829	2 829		
TOTAUX		VY		81 931	48 632	33 299	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		70 800	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		10 328	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CV MF
L.S



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 1C2F		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2015				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	801				
	Amendes et pénalités		WJ	801 Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)								17	5 893	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.F.		WI	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8		
			- imposées au taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme		WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les P.M.F. (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
								TOTAL I	39 639		
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					XA		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									ZY	
	Majoration d'amortissement *									XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		I5	
		Pôle de compétitivité (Art. 44 undecies)		I6	Société investissements immobiliers (art. 44 bis C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		O7	Basse de emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC			
Écarts de valeurs liquidatives su OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		Z1	350			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)				XL	39 289		XJ		
		déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XX	39 289				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

CUMF L.S

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 1C2F		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WJ	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CV MF LS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 1C2F										N° cant <input type="checkbox"/> *													
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB																
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes		ZD																
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE																	
					Report à nouveau	ZF																	
	TOTAL I	ØF			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG				ZH												
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																							
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV													
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	56 844	YQ	37 906														
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR															
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS															
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance							YT															
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	41 572	XQ	50 260														
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU															
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	36 117														
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV															
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	56 731														
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	143 108											
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW															
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	510														
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	510											
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	40 432														
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	24 514														
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *							ØZ	5 830														
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS															
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)							YP	0.27														
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL	0														
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			%												
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																					
RÉGIME DE GROUPE *	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR										
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL														
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC														
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO														
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF														
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 1C2F

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			(A)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)				(B)	(Ventilation par taux)	(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

CV MF LS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **1C2F** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁰ ou 16 % ⁰ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ⁰ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ⁰ .	

⁰ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
⁰ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CV NF LS

formulaire obligatoire
 (article 53A du Code
 général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 1C2F					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CV MF LS

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 1C2F		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/10/2014 et clos le : 31/12/2015		Durée en nombre de mois 1 5	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		199 331
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		37
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM		199 368
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		80 051
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ		80 052
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	119 317
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA		119 317
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		199 331
Période de référence	GY	0 1 / 1 0 / 2 0 1 4	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 5
Date de cessation	HR	/ /	/ /
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OF, portées en ligne OL.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
2	

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

8 0 9 0 3 2 0 4 8 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 1C2F

ADRESSE (voie) 4 - 6 RUE DE L'ABBE HAZARD

CODE POSTAL 92000

VILLE NANTERRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique SAMI Prénom(s) LEILA
 Nom marital % de détention 44.00 Nb de parts ou actions 44
 Naissance : Date 09/10/1979 N° Département 99 Commune CASABLANCA Pays MA
 Adresse : N° 52 Voie RUE DES NOUVELLES
 Code Postal 92150 Commune SURESNES Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique VIDAL Prénom(s) CAROLE
 Nom marital % de détention 46.00 Nb de parts ou actions 46
 Naissance : Date 01/11/1988 N° Département 92 Commune SURESNES Pays FR
 Adresse : N° 70 Voie BVD MAR. DE LATTRE DE TASSIGNY
 Code Postal 92150 Commune SURESNES Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MMH pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

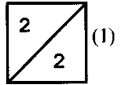
CU MF LS

2016

Composition du capital social

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

Extension 2



Capital détenu par les personnes physiques

Titre (2)	<input type="text" value="M"/>	Nom patronymique	<input type="text" value="NGUYEN"/>	Prénom(s)	<input type="text" value="FELIX"/>
Nommarital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="10.00"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="10"/>
Naissance: Date	<input type="text" value="08/04/1991"/>	N° Département	<input type="text" value="75"/>	Commune	<input type="text" value="PARIS 14"/>
				Pays	<input type="text" value="FR"/>
Adresse: N°	<input type="text" value="31"/>	Voie	<input type="text" value="ALLEE DE LA PEPINIERE"/>		
Code Postal	<input type="text" value="92150"/>	Commune	<input type="text" value="SURESNES"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Nommarital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance: Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
				Pays	<input type="text"/>
Adresse: N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Nommarital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance: Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
				Pays	<input type="text"/>
Adresse: N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Nommarital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance: Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
				Pays	<input type="text"/>
Adresse: N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Nommarital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance: Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
				Pays	<input type="text"/>
Adresse: N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Nommarital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance: Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
				Pays	<input type="text"/>
Adresse: N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

CUMULS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5

N° SIRET 8 0 9 0 3 2 0 4 8 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 1C2F

ADRESSE (voie) 4 - 6 RUE DE L'ABBE HAZARD

CODE POSTAL 92000 VILLE NANTERRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

CV NF LS

RAPPORT DU PRÉSIDENT

CV MF
C.S

S.A.S. 1C2F
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social :
4-6 Rue de l'Abbé Hazard
92000 NANTERRE

RCS NANTERRE 809 032 048

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
REUNIE LE 6 JUIN 2016**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames,

Nous nous réunissons en Assemblée Générale Ordinaire annuelle en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la Loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

L'exercice écoulé appelle les commentaires et les observations suivantes :

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'exercice écoulé est notre premier exercice et il est d'une durée de 15 mois.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun élément de nature à modifier le résultat de l'exercice clos ou la marche de notre activité n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2016 sont le développement de l'activité et si la conjoncture économique le permet, l'augmentation du chiffre d'affaires.

CV MF
C.S

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 199.331 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 143.108 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 510 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 439 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 160.086 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 39.949 euros.

Le montant du bénéfice attribué s'élève à 32.945 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier à (-) 310 euros, il s'établit à 39.639 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (-) 801 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 5.893 euros,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde par un bénéfice de 32.945 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 32.945 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Au compte de la "Réserve légale", à concurrence de 100 €
de manière à porter cette réserve à hauteur de 10 % du capital social, soit 1.000 €

- Au compte " Autres Réserves ", le solde, soit 32.845 €

Après affectation,

- le compte "Réserve légale", s'élève à 100 €
- le compte "Autres Réserves", s'élève à 32.845 €

Distribution de dividendes

Nous vous proposons de ne pas distribuer de dividendes aux actionnaires.

CV NP C.S

Distribution de dividendes antérieurs

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que cet exercice est notre premier et que de ce fait il n'y a pas eu de distribution de dividende sur les exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code :

- impôt société : 5.893 €
- amendes : 801 €

GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous informons que Monsieur Felix NGUYEN, Président, ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social ou d'une fonction technique.

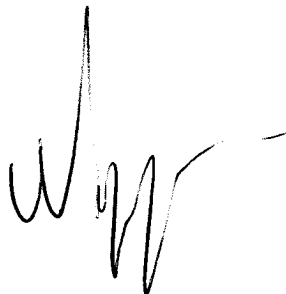
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Nanterre, le 16 mai 2016

Le président



CV NF
C.S

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT

S.A.S. 1C2F

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social :

4-6 Rue de l'Abbé Hazard

92000 NANTERRE

RCS NANTERRE 809 032 048

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS VISEES
A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiées doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

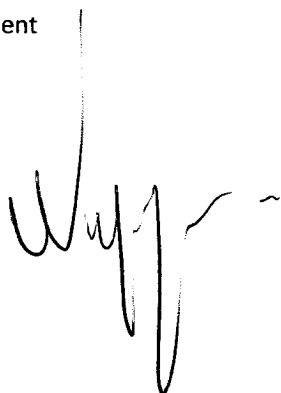
Nous vous indiquons qu'est intervenue au titre de l'exercice écoulé les conventions suivantes :

En application de ces dispositions, il convient de signaler, au titre de l'exercice écoulé, qu'aucune convention de la nature de celles visées ci-dessus n'a été conclue ou renouvelée.

Je vous demande d'approuver cette convention conclue à des conditions normales et courantes.

Fait à Nanterre, le 16 mai 2016

Le Président



CV NF
L.S

FEUILLE DE PRESENCE

CV NF
LS


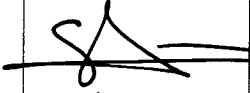
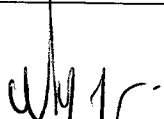
S.A.S. 1C2F

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social :
4-6 Rue de l'Abbé Hazard
92000 NANTERRE

RCS NANTERRE 809 032 048

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

N°	Nom, Prénom, Adresse	Actions	Voix	Mandataire	Signature
1	Madame Carole VIDAL 70, Boulevard du Mal de Lattre de Tassigny 92150 SURESNES	46	46		
2	Madame Leila SAMI 52, Rue des Nouvelles 92150 SURESNES	44	44		
3	Monsieur Felix NGUYEN 31, Allée de la Pépinière 92150 SURESNES	10	10		

Le Président, Monsieur Felix NGUYEN, certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que trois actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 100 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 voix.

CV NF
LS

A.G.O.

CV MF
C.S

S.A.S. 1C2F
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social :
4-6 Rue de l'Abbé Hazard
92000 NANTERRE

RCS NANTERRE 809 032 048

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 6 JUIN 2016

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

L'An deux mille seize,
Le six juin, à dix heures,

Les actionnaires de la société 1C2F se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par lettre remise en main propre à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Felix NGUYEN, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Carole VIDAL assure le secrétariat.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou ayant donné pouvoir possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la majorité du capital requise pour que l'assemblée puisse délibérer, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des actionnaires,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2015,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte des questions écrites posées par les actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,

CU NF
L.S

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- distribution de dividendes,
- distribution antérieure de dividendes,
- rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, sur l'activité de la société et sa situation pendant l'exercice et sur les comptes dudit exercice, approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, et donne quitus entier et sans réserve au Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, soit :

- impôt société : 5.893 €
- amendes : 801 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, prend acte dudit rapport et en approuve les termes et les conclusions ainsi que les modalités qu'il comporte, le tout sans exception, ni réserve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 32.945 euros de la manière suivante :

- | | |
|---|----------|
| - Au compte de la "Réserve légale", à concurrence de | 100 € |
| de manière à porter cette réserve à hauteur de 10 % du capital social, soit 1.000 € | |
| - Au compte " Autres Réserves ", le solde, soit | 32.845 € |

Après affectation,

- | | |
|--|----------|
| - le compte "Réserve légale", s'élève à | 100 € |
| - le compte "Autres Réserves", s'élève à | 32.845 € |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CV NF C.S

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide qu'il ne sera pas distribué de dividende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que s'agissant du premier exercice il n'y a pas eu de distribution de dividende sur les exercices précédents et que de ce fait les actionnaires n'ont bénéficié d'aucun avoir fiscal ni de réduction d'impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que Monsieur Felix NGUYEN, Président, ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social ou d'une fonction technique.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un original ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et, d'une façon générale, pour faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

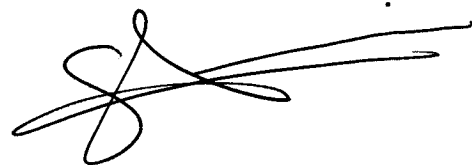
L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les membres du bureau.

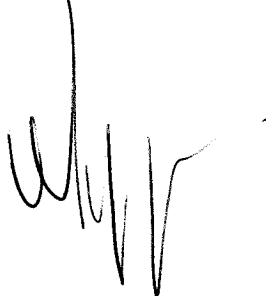
Madame Carole VIDAL



Madame Leila SAMI



Monsieur Felix NGUYEN



CV NF
L.S